

Milliardeninvestition dank Hochwasserschutz



Andreas Stettler
Geschäftsführer SWV,
Directeur ASAE

Beim jährlichen Rückblick auf die Unwetterschäden wird wohl niemand erstaunt sein, dass die Schadenssumme gegenüber dem Vorjahr zunahm. Die Frage ist höchstens, um welchen Faktor sich die Schadensbilanz erhöhte. Vor einem Jahr titelte ich das Editorial der Juni-Ausgabe mit «Ruhe vor dem Sturm?». Und tatsächlich, die Stürme folgten kurz nach der Herausgabe des WEL und fegten mehrfach mit Hagel und Intensivniederschlägen über das Land hinweg. Dadurch stieg die Schadenssumme von knapp 40 Mio. CHF im Jahr 2020 auf ca. 450 Mio. CHF, was einer Steigerung um den Faktor 11 gleichkommt. Ich bin aber überzeugt, dass durch die zahlreichen umgesetzten Hochwasserschutzmassnahmen und des bewährten Wassermanagements bei den Jurarandseen die Schadenssumme stark limitiert werden konnte.

Dass der Hochwasserschutz volkswirtschaftlich einen hohen Nutzen stiftet, konnten die ca. 150 Teilnehmenden der KOHS-Tagung 2022 in Visp durch spannende Referate am Symposium und an der Exkursion erfahren. Die 3. Rhonekorrektur ist im Raum Visp grösstenteils umgesetzt, da dort das Schadens-

potenzial im dicht bebauten Talboden besonders hoch ist. Die grossen Unwetterschäden im Jahr 2000 führten zu dieser vorgezogenen Etappe, was sich mittlerweile als wahrer Glücksfall herauskristallisiert: die Firma Lonza baut aktuell auf ihrem Firmengelände mehrere High-Tech-Neubauten, welche pro Gebäude eine Investition von ca. einer Milliarde Franken auslösen. Der Standortentscheid zu Gunsten der Gemeinde Visp, u. a. auch dank eines wirksamen Hochwasserschutzes, ist somit auch für den Kanton und die Gemeinde höchst interessant.

Die Etappierung an der Rhone kann auch im Sinne einer beschleunigten Realisierung betrachtet werden, wie es die aktuelle Vernehmlassung zur Verfahrensbeschleunigung in ihren Grundzügen beabsichtigt. Die eingereichten Stellungnahmen zeigen aber, dass am Gesetzesentwurf noch gefeilt werden muss. Wie mit der aktuellen Gesetzgebung im Hinblick auf eine rasche Realisierung Verfahrensfehler vermieden werden können, wird in dieser Ausgabe in einem Beitrag zu Bewilligungsverfahren für Wasserkraftanlagen dargestellt.

Un investissement de plusieurs milliards grâce à la protection contre les crues

Lors de la rétrospective annuelle des dommages dus aux intempéries, personne ne s'étonnera que le montant des dommages ait augmenté par rapport à l'année précédente. La question est tout au plus de savoir de quel facteur le bilan des dommages a augmenté. Il y a un an, j'avais titré l'éditorial du numéro de juin par «Le calme avant la tempête?» Et effectivement, les tempêtes se sont succédées peu après la parution de la revue WEL et ont balayé le pays à plusieurs reprises avec de la grêle et d'intenses précipitations. De ce fait, le montant des dommages est passé d'un peu moins de CHF 40 millions en 2020 à environ CHF 450 millions, soit une augmentation d'un facteur 11. Je suis toutefois convaincu que les nombreuses mesures de protection contre les crues mises en œuvre et la gestion éprouvée des eaux des lacs du pied du Jura ont permis de fortement limiter le montant des dommages.

Les quelque 150 participants au symposium CIPC 2022 à Viège ont pu constater, grâce aux exposés passionnants présentés lors du symposium et de l'excursion, que la protection contre les crues est d'une grande utilité économique. L'essentiel de la 3^{ème} correction du Rhône est mis en œuvre dans la région de

Viège, car le potentiel de dommages dans le fond de la vallée densément bâti y est particulièrement élevé. Les importants dégâts causés par les intempéries de l'an 2000 ont conduit à cette étape anticipée, qui s'est entre-temps révélée être une véritable aubaine: l'entreprise Lonza construit actuellement plusieurs nouveaux bâtiments high-techs sur le site de son entreprise, représentant un investissement d'environ un milliard de francs par bâtiment. Le choix du site en faveur de la commune de Viège, notamment grâce à une protection efficace contre les crues, est donc également très intéressant pour le canton et la commune.

Le phasage le long du Rhône peut également être considéré dans le sens d'une réalisation accélérée, comme l'envisage dans ses grandes lignes la consultation actuelle sur l'accélération de la procédure. Cependant, les prises de position reçues montrent que le projet de loi doit encore être peaufiné. La manière dont la législation actuelle permet d'éviter les erreurs de procédure en vue d'une réalisation rapide est présentée dans ce numéro dans un article sur les procédures d'autorisation pour les installations hydroélectriques.